

AFFAIRE N° 10

PROJET de règlement affaire SAVIGNY au Bois de Nèfles CONTENTIEUX

LE MAIRE. - Je vous demande, Messieurs, l'autorisation de terminer avec cette affaire qui remonte à plusieurs années et ce au mieux des intérêts de la Commune.

En effet, la Commune a perdu un procès d'empiètement intenté par M. SAVIGNY et celui-ci réclame le règlement des indemnités et frais mis à la charge de la Commune. En conséquence les crédits nécessaires seront inscrits pour le dédommager complètement.

Adopté à l'unanimité.